

Contrat d'autorisation de publication et de collaboration

(TFP Time For Pictures / Pose contre photos)

1. Identification des Parties

• Le Photographe

Créateur et propriétaire des sites internet *Photos-F* (photos-f.com) et *Découvrir l'Humanité* (decouvrirlhumanite.fr)

Nom : Dan

Prénom : Hubert

Adresse :

Email :

Téléphone :

• Le Modèle

(Obligatoire : photocopie papier ou numérique de la carte d'identité ou du passeport)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Email :

Téléphone :

2. Objet du contrat : Le principe de la gratuité (Accord TFP)

« La présente collaboration est réalisée à titre gracieux. Le Modèle pose bénévolement pour le Photographe. En contrepartie du temps accordé par le Modèle, le Photographe s'engage à lui remettre l'intégralité des fichiers numériques de la séance en haute définition, sous réserve des dispositions de l'article 8 du présent contrat. Aucun droit à rémunération, cachet ou indemnité d'aucune sorte n'est dû à l'une ou l'autre des parties. »

3. Autorisation de publication et limites (Droit à l'image)

« Le Modèle autorise expressément le Photographe à fixer son image, à la reproduire et à la diffuser publiquement dans le cadre strict de son projet artistique. »

- **Le support** : La diffusion est strictement limitée au site internet officiel <https://photos-f.com>
- **La quantité** : La publication est limitée à une sélection d'environ 20 photographies issues de la séance.

4. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

En France, le photographe reste l'auteur de ses œuvres. Le modèle ne peut pas s'approprier la propriété des images.

« Le Photographe demeure le propriétaire exclusif des droits d'auteur sur l'ensemble des photographies de la séance. Le Modèle dispose d'une licence d'utilisation des fichiers remis pour son usage strictement personnel et privé (impression, partage avec les proches, réseaux sociaux personnels, book personnel non commercial). Tout recadrage, modification ou application de filtre dénaturant le travail du Photographe est interdit. En cas de publication sur les réseaux sociaux, le Modèle s'engage à mentionner © Hubert Dan - <https://photos-f.com> dans la légende sous les photos »

5. Interdiction d'usage commercial

« Toute exploitation commerciale ou publicitaire des photographies par l'une ou l'autre des parties est strictement interdite sans un accord écrit préalable et distinct. Le Modèle s'engage à ne pas revendre les fichiers, et le Photographe s'engage à ne pas céder les droits à des tiers (banques d'images, marques, entreprises). »

6. Respect de la dignité et droits du Modèle

« Le Photographe s'engage à ce que les photographies sélectionnées et publiées ne portent nullement atteinte à la dignité, à la réputation ou à la vie privée du Modèle. Le traitement des images se fera dans le respect du style validé d'un commun accord lors de la séance. »

7. Durée et révocation

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre la diffusion des données personnelles (dont le visage fait partie).

- La présente autorisation de publication est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la signature du contrat, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Modèle peut demander le retrait d'une photo pour un motif légitime et impérieux lié à sa vie privée.

8. Interruption de séance, non-publication et résolution

« Le Photographe et le Modèle collaborent dans un esprit de respect mutuel et de recherche de qualité artistique. En raison du caractère gracieux de cette collaboration, il est expressément convenu que : »

- **Interruption de la séance** : Chacune des parties se réserve le droit d'interrompre la séance de prises de vues à tout moment si les conditions de sécurité, de respect mutuel, de confort ou de décence ne sont pas réunies, ou en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.
- **Non-publication et critères artistiques** : Le Photographe est seul juge de la qualité technique et artistique du résultat de la séance. Si les photographies obtenues ne correspondent pas aux exigences éditoriales du projet ou aux attentes artistiques du Photographe, ce dernier se réserve le droit de ne pas publier la sélection de photos sur le site photos-f.com.
- **Photos de courtoisie** : Dans ce cas précis de non-publication globale, le Photographe pourra, à sa seule discrétion et sans aucune obligation, remettre au Modèle un nombre restreint de photographies (2 ou 3 fichiers numériques maximum) à titre de courtoisie et pour mémoire. Ces photos de courtoisie resteront soumises à l'article 4 (propriété intellectuelle) et à l'article 5 (interdiction d'usage commercial). Le reste des images de la session ne pourra faire l'objet d'aucune exploitation ou diffusion par l'une ou l'autre des parties.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires originaux (un pour chaque partie).

— Mention manuscrite obligatoire pour les deux parties : « Lu et approuvé, bon pour accord de collaboration et de publication »

- Un modèle très âgé ou des seniors plus jeunes qui n'auraient plus l'entière capacité juridique, la signature devra être validée en présence d'un proche ou d'un tuteur légal.
- Exceptionnellement possibilité pour une mineure d'être modèle dans le cadre d'un projet bien défini... scolaire, artistique, sportif, etc.
Projet et signature du contrat en la présence d'un des deux parents ou d'un tuteur légal.

AVENANT AU CONTRAT DE COLLABORATION PHOTOGRAPHIQUE (TFP)

Cadre spécifique : Séance de Nu Artistique

Le présent avenant complète le contrat de collaboration initiale signé le

entre :

- Le Photographe : Dan Hubert
- Le Modèle :

Préambule

Dans le cadre du projet artistique Photos-F, le Modèle a exprimé le souhait de réaliser une séance de portraits incluant du nu artistique (nu partiel ou total). Les parties s'accordent sur le fait que cette démarche s'inscrit dans une recherche purement esthétique, poétique et respectueuse du corps humain.

Il est expressément convenu ce qui suit :

Article 1 : Définition de la dignité et respect de la personne

Le Photographe réaffirme son engagement absolu de bienveillance. Aucune photographie ne sera prise, traitée ou publiée si elle présente un caractère dégradant, vulgaire, ou s'il y a une hyper-sexualisation du corps. Le travail sur la lumière, les ombres et les poses sera orienté exclusivement vers une démarche d'art plastique et de portrait humaniste.

Article 2 : Accord sur l'anonymat et la reconnaissance visuelle

Cochez la mention choisie d'un commun accord avant la séance :

☐ — Nu avec visage reconnaissable : Le Modèle accepte expressément que son visage soit identifiable sur les photographies de nu artistique publiées dans la galerie du site : photos-f.com.

☐ — Nu anonymisé : Le Modèle souhaite préserver l'anonymat de sa vie privée et professionnelle. Le Photographe s'engage à ce que les photos sélectionnées pour la publication masquent le visage du Modèle (par des jeux d'ombres, des cadrages coupés au niveau du cou/visage, ou des flous artistiques).

Article 3 : Processus de validation écrite avant publication

Par dérogation au contrat principal et afin de garantir le respect absolu de la réputation du Modèle, le processus de sélection des photos est adapté comme suit :

1. Le Photographe effectue un premier tri et un post-traitement des images de la séance.
2. Le Photographe soumet une sélection de photographies au Modèle.
3. Le Modèle doit valider par écrit (email ou document signé) la liste précise des photographies (numéros de fichiers) qu'elle autorise à la publication. Aucune photo de nu ne sera mise en ligne sur le site sans l'accord explicite du Modèle.

Article 4 : Limitation stricte de la diffusion

Le Photographe s'engage à ce que les photographies de nu artistique validées soient diffusées exclusivement sur le site internet photos-f.com. Aucune publication sur des réseaux sociaux publics tiers (Instagram, Facebook, etc.)

Fait à _____, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires originaux (un pour chaque partie).

— Mention manuscrite obligatoire pour les deux parties : « Lu et approuvé, bon pour accord de nu artistique »

- Aucune dérogation possible pour une mineure d'être modèle dans le cadre du "Nu Artistique".